



Paris, le 5 juin 2020

La CDF, signataire de la Charte de bonnes pratiques entre Commerçants et Bailleurs, nécessaire pour de nombreuses TPE du commerce

Avec de très nombreuses structures représentatives du commerce, la Confédération des commerçants de France (CDF), qui représente 19 fédérations du commerce et de l'artisanat commercial (soit un potentiel de 450 000 entreprises, 1 million de salariés, essentiellement des TPE), **a décidé de soutenir et de signer la Charte, issue de la médiation mise en place par le Ministre de l'économie et des finances Bruno LE MAIRE et menée par Jeanne-Marie PROST.**

À l'issue d'un travail de plusieurs semaines, mené par les fédérations de commerçants et de bailleurs, y compris les plus petits, **la CDF estime que le texte final présente la solution d'un compromis équitable et des avancées pour de nombreux commerçants pendant la période de confinement.** Pour le Président PALOMBI, « *il s'agit d'une charte de qualité, concertée, équilibrée, susceptible d'accompagner, faciliter les négociations parfois encore nécessaires entre bailleurs et preneurs* ».

Le report de trois mois de loyers couvrant la fermeture administrative et la période de reprise ainsi qu'une franchise de loyer pouvant atteindre plus ou moins que les 50 % préconisés du montant reporté, constituent des éléments pouvant instaurer une base de discussion de confiance entre commerçants et bailleurs lors de leurs discussions de gré à gré.

Alors que certaines parties prenantes de la médiation évoquent publiquement un échec de la médiation, la CDF refuse cette interprétation qu'elle considère fautive et tient à préciser qu'il s'agit pour elle d'un cadre utile pour les commerçants les plus fragiles et les plus petits, parfois meilleur que les avantages consentis jusqu'à présent.

Elle tient à remercier le Ministre pour cette médiation et Mme PROST pour son engagement total, sa compétence et son expérience, avec le précieux concours de Mme LORIN DE REURE.

Surtout, cette charte a permis des échanges positifs entre les deux parties, qui seront amenés à perdurer dans les prochains mois comme l'appelle de ses vœux le CDF, notamment peut-être avec la mise en place d'une commission pérenne entre bailleurs et locataires pour faire évoluer la politique des loyers, poste important et clé pour les commerçants. Bailleurs et commerçants sont tous deux engagés dans la survie du commerce de proximité et la redynamisation des centres-villes. L'intérêt général reste de règle.

Francis PALOMBI, de la Président de la Confédération des commerçants de France (CDF)

51, boulevard de Strasbourg 75010 PARIS

<http://www.commerçants-de-france.org>

06 82 42 41 78